



INSTRUCTIONS DE COURSE

MEDOC'UP HOURTIN 16 et 17 septembre 2023 Lac de HOURTIN, co-organisée par le Club Nautique de Hourtin Médoc et par le Club de Voile Hourtin Médoc

Grade 5 A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

1.2. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69."

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera diffusée au groupe Médoc'Up 2023 de Whatsapp au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera diffusé avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites par Whatsapp.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront diffusés toujours par Whatsapp.

3.2 Sur l'eau le Comité de course est joignable par VHF sur le canal 8.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

Un retard pourra être signalé depuis la terre.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Heure 1° signal d'avertissement	Classe
16/09	13h Briefing par VHF	Toute
16/09	14h Parcours banane	Toute
17/09	10h Parcours banane	Toute

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la dernière course du dimanche est : **14h30.**

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon **MICRO.**

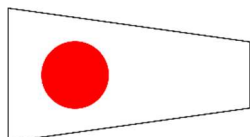
8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE.**

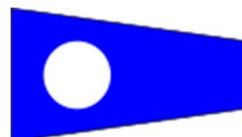
9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le nombre de tours à effectuer par un pavillon numérique : soit un seul tour avec le n°1 et deux tours avec le n°2.



Numéro 1



Numéro 2

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Marques de départ	Marques de parcours et de dégagement	Marques de changement de parcours	Marques d'arrivée
Bouée 3 sous le vent jaune	Bouée 1 au vent jaune avec filet noir. Bouée 2 petite jaune	Bouée Orange	Bouée sphérique rouge derrière le Comité de course.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

La zone considérée comme obstacle est délimitée par la ligne des bouées blanches sur la côte est du lac.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**]

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet..

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Toutes	Construit temps compensé	40 minutes	60 minutes	30 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] [deux] point(s). Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

17.2 En raison du COVID 19 un exemplaire de réclamation vierge figurera à la suite des IC. A chaque concurrent de prévoir des impressions de ce document, ainsi que de fiches de Contestation de classement.

17.3 Au cas où l'AO n'aurait pas pu trouver de Jury disponible, les réclamations seront collectées par un membre du CNHM disponible et transmises pour instruction dans les plus brefs délais à la CRA de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine.

18. CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée, pour valider l'épreuve.

18.2 Courses retirées

(a) Quand trois courses ou moins ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

(c) Quand huit courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps de l'HN OSIRIS, avec le cvl..

18.4 Un classement Micro en temps réel sera aussi donné avec les groupes : Proto, Croisière et Régate.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 Un concurrent qui ne prend pas le départ d'une course ou qui abandonne doit le signaler à terre ou au Comité de course dans les meilleurs délais.

19.2 Rappel de l'article 6 du HN :l'équipage ne peut comprendre moins de deux personnes...

19.3 Le port du gilet est obligatoire.

19.4 Le Comité de course peut demander la fermeture des portes de cabine et des capots

à partir de 20 nœuds de vent par l'envoi de la flamme numérique 3



19.5 Canal VHF : 8

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Sans Objet.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par une flamme vert fluo.

23. ACCOMPAGNATEURS

Sans objet

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

26.1 [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

26.2 Il est strictement interdit de rentrer dans le Port à la voile. Les bateaux ne possédant pas de moteur, attendrons d'être pris en remorque par le logisticien du Port.

27. PRIX

Les prix seront distribués :

Trophées : le premier du classement Osiris

le premier du classement temps réel Micro

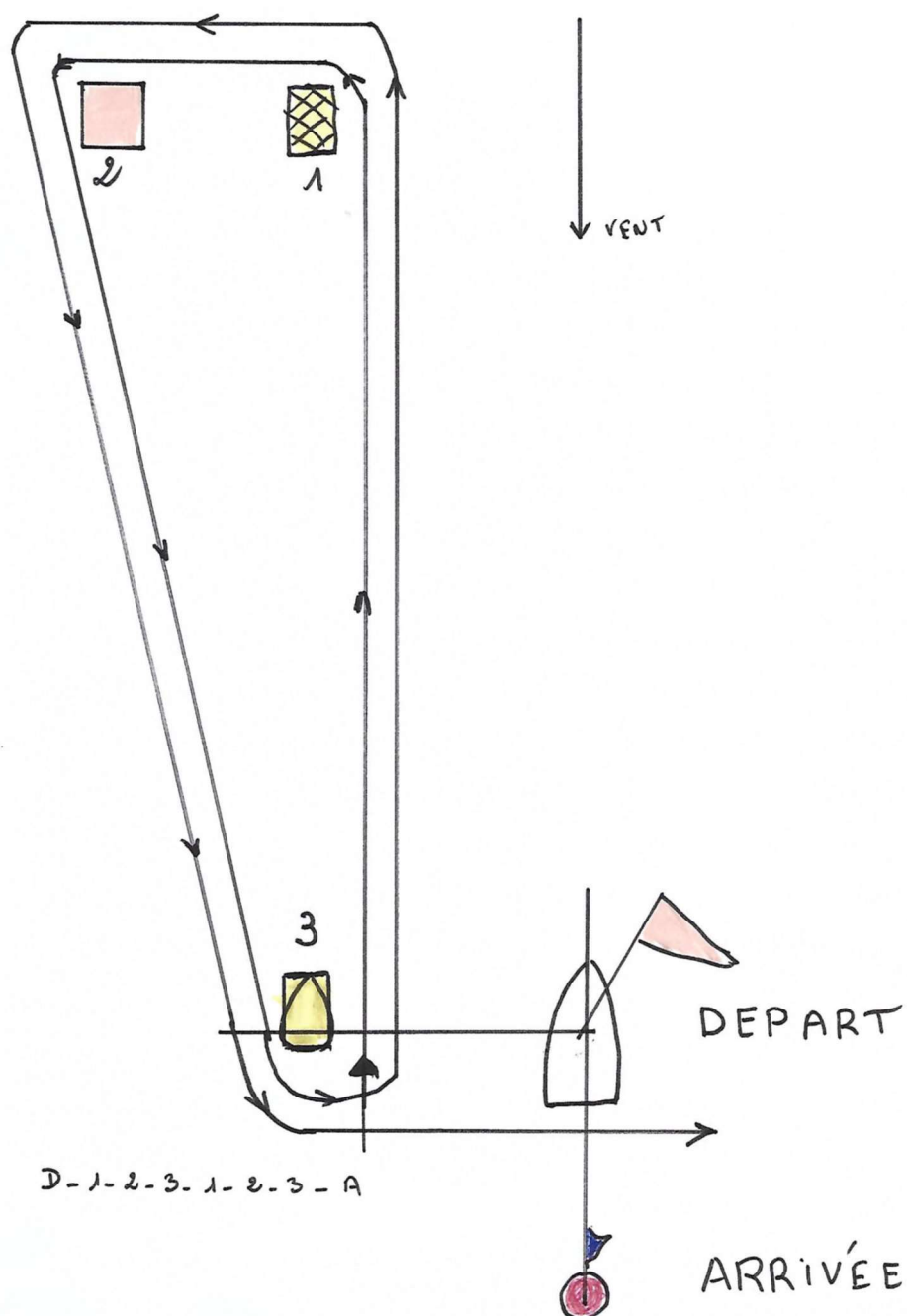
ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : **Christiane CAHUZAC**

Président-e du jury : **CRA**

Résultats : **Brigitte PERILLEUX**

Annexes Parcours



Marques :

Bouée 1 : cylindrique jaune avec filet noir

Bouée 2 : petite cylindrique jaune

Bouée 3 : cylindrique jaune

Arrivée : Bouée sphérique rouge avec drapeau bleu

Changement de parcours : Bouée cylindrique orange